



N° de résolution  
ou annotation

2018-02-030

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents: M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Jocelyn Poirier, conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

### 1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h40, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### 2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant "Demande pour les Fermières" à 22.1, de même que "Signataire pour maire suppléant" (Desjardins) à 22.2 et en laissant le point "sujets divers" ouvert:

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de janvier;
- 4.0 Correspondance;
- 5.0 Trésorerie:
  - 5.1 Dépenses de janvier;
  - 5.2 Remboursement des frais de déplacement;
- 6.0 Ressources humaines:
  - 6.1 Nomination d'un inspecteur municipal et adjoint;
- 7.0 RAGARO: représentant de la communauté;
- 8.0 Travaux de la cuisine du centre communautaire:
  - 8.1 Plancher;
  - 8.2 Vente d'articles;
- 9.0 Association des directeurs municipaux du Québec:
  - 9.1 Renouvellement de l'adhésion;
  - 9.2 Congrès 2018
- 10.0 Contrat de téléphonie IP pour le Service Incendies de Roquemaure;
- 11.0 Contrat de location de photocopieur;
- 12.0 Service pour analyses d'eau au camping municipal;
- 13.0 Signature de la convention de mise en marché du bois feuillus;
- 14.0 Signature de la convention d'aide financière avec ministère de la famille;
- 15.0 Paiements bancaires;
- 16.0 Bail de la gravière;
- 17.0 Adoption du budget OMH Roquemaure
- 18.0 Règlement:
  - 18.1 Adoption du règlement de taxation et de tarification 2018;
  - 18.2 Adoption du règlement sur la tenue des séances;
  - 18.3 Adoption du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus;
- 19.0 Demande diverses:
  - 19.1 Comité des loisirs;
  - 19.2 Fondation des sourds du Québec;
  - 19.3 Commandites CSDLA Passe-partout;
  - 19.4 Commandites Salon de la famille;
  - 19.5 Fondation Dr Jacques Paradis;
  - 19.6 La Ressource pour personnes handicapée de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 20.0 Rapport des comités;
- 21.0 Période de questions;
- 22.0 Sujets divers;
- 23.0 Levée de la séance.





N° de résolution  
2018-02-031

2018-02-032

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2018-02-033

### **3.0 Adoption des procès-verbaux de janvier**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 31 janvier (budget 2018), leur lecture est dispensée.

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.

### **4.0 Correspondance**

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

### **5.0 Trésorerie**

#### **5.1 Dépenses de janvier**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

#### **Pour la municipalité :**

Liste des comptes à payer au montant de : 35 832,49 \$

#### **Pour le camping municipal :**

Liste à payer au montant de : 5 266,63 \$

#### **Salaire net :**

7 178,11 \$

### **5.2 Remboursement de frais de déplacements**

Aucune demande présentée.

### **6.0 Ressources humaines**

#### **6.1 Nomination d'un inspecteur et adjoint**

Mme Chantal Mainville, conseillère, demande un ajournement de 5 minutes. Retour du conseil à la table de délibération à 19h53.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services intéressante pour le poste d'inspecteur municipal, après la nomination de Mme Isabelle;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite toujours offrir le service en continu sur les heures d'ouverture du bureau municipal, tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir à Mme Isabelle une ressource de qui elle pourra apprendre tout en recevant la formation nécessaire à l'accomplissement de ses tâches d'inspectrice municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de rétrograder Mme Marie-Eve Isabelle à titre *d'inspectrice municipale adjointe* et de nommer M. Jean-Guy Hébert *inspecteur*



N° de résolution  
ou annotation

*municipal*, à compter de la semaine prochaine jusqu'à la fin de la période active, soit le 31 octobre 2018 et que le mandat de celui-ci soit la gestion entière des dossiers d'émission de permis, de l'urbanisme et de la planification des travaux nécessitant une expertise particulière en environnement. M. Hébert devra s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour transférer ses connaissances et faire bénéficier de son expérience à Mme Isabelle tout au long de l'année, le tout aux conditions entendues entre les parties.

### **7.0 RAGARO: Représentant de la communauté**

ATTENDU QUE les règles de régie interne du comité RAGARO (service de loisirs et de qualité de vie en partage entre Roquemaure, Gallichan et Rapide-Danseur) prévoient que la municipalité doit nommer un représentant de la communauté pour siéger au comité;

ATTENDU QUE la municipalité considère pertinent d'accepter la candidature d'un représentant du Club des loisirs de Roquemaure;

2018-02-034

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de nommer M. Sébastien Roy à titre de représentant de la communauté pour siéger au comité RAGARO.

### **8.0 Travaux de la cuisine du centre communautaire**

#### **8.1 Plancher**

ATTENDU la soumission de Labbé peintre pour niveler le plancher de la cuisine du centre communautaire et y faire l'installation du revêtement de plancher en vinyle, au coût de 2 235\$ plus taxes applicables;

2018-02-035

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité des conseillers et conseillères de faire réaliser les travaux de nivelage de plancher et d'installation du couvre-plancher par Labbé Peintre, conformément à l'offre de services, en faisant d'abord préparer le plancher en régie interne.

Vote:            5 pour            1 contre

2018-02-036

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité des conseillers et conseillères de procéder à l'achat du couvre plancher et de la colle auprès de Home Hardware de La Sarre, au coût de 1808,76\$ plus taxes applicables.

Vote:            5 pour            1 contre

2018-02-037

Suite à l'échange d'informations additionnelles, Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Jocelyn Poirier, demande d'abroger la résolution 2018-02-036 et propose l'achat de tuiles commerciales standard 12x12, non incluses dans l'offre de services de Labbé peintre, auprès de ce dernier. L'installateur fournirait donc le produit et deviendrait entièrement responsable de la garantie du fabricant.

Vote:            2 pour            4 contre

2018-02-038

Mme Marie-Eve Garand, appuyée de Mme Chantal Mainville, demande un nouveau vote sur les propositions 2018-02-035 et 2018-02-036, puisque



N° de résolution  
ou annotation

Mme Mainville souhaite changer son vote suite aux informations obtenues après à l'adoption de ces résolutions.

Vote: 4 pour 2 contre

Le contenu des résolutions 2018-02-035 et 2018-02-036 est donc réadopté par la présente résolution.

### **8.2 Vente d'articles**

ATTENDU QUE quelques équipements devront être remplacés lors de la réalisation des travaux de la cuisine du centre communautaire;

ATTENDU QUE ces items sont encore en bon état;

2018-02-039

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Poirier, appuyé par Sophia Chalifour et résolu de faire paraître une liste des équipements à vendre au plus offrant, dans le journal La Cache et d'en accepter la vente à la séance ordinaire du mois de mars.

### **9.0 Association des directeurs municipaux du Québec**

#### **9.1 Renouvellement de l'adhésion**

ATTENDU les avantages de la municipalité d'être membre de cette association;

ATTENDU QUE l'adhésion à cette association est requise dans le contrat de la directrice générale;

2018-02-040

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de renouveler l'adhésion à l'ADMQ, y compris la portion assurance, pour un montant de 798,00\$ plus les taxes applicables.

#### **9.2 Congrès 2018**

2018-02-041

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec et d'assumer tous les frais inhérents à la participation à ce congrès, notamment les frais de déplacement, d'hébergement et les allocations de repas.

ET d'autoriser son inscription à un atelier de perfectionnement additionnel hors congrès, tenu en salle avant le début du congrès et de payer tous les frais inhérents à la participation à cette formation.

### **10.0 Contrats de téléphonie IP pour le Service Incendies de Roquemaure**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services pour l'installation de la téléphonie IP;

2018-02-042

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé de Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité des conseillers et conseillères, d'accorder le contrat de téléphonie IP à CIA informatique, conformément à la soumission reçue, soit:



N° de résolution  
ou annotation

- installation: 95\$ par heure, pour environ 3 à 4 heures
- téléphone : 105\$
- routeur: 70\$
- forfait de base: 8.05\$ par mois

Vote: 5 pour 1 contre

### **11.0 Contrat de location du photocopieur**

ATTENDU la soumission le location de photocopieur reçu par l'agent commercial autorisé Xerox;

ATTENDU QUE les coûts de location et du programme d'entretien est inférieur avec un appareil neuf comparable, plutôt qu'avec l'appareil en place actuellement;

2018-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, de procéder à la location d'un nouvel appareil XEROX neuf, conformément à la soumission reçue.

### **12.0 Service d'analyse d'eau au camping municipal**

ATTENDU QUE la municipalité doit faire analyser l'eau du camping périodiquement pendant la saison estivale;

ATTENDU la soumission reçue par Techni-Lab SGB Abitibi inc;

2018-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'octroyer le contrat à Techni-Lab S.G.B Abitibi inc, conformément à la soumission reçue, soit:

<b>Paramètres eaux potables</b>	<b>Prix par échantillon (\$)</b>
Coliformes totaux et E. Coli.	50.00
Chlore résiduel libre	15.50
Chlore résiduel total	15.50
Cuivre	16.00
Nitrite et Nitrate	22.00
PH	12.50
Physico-chimique inorganique :	295.00
Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Cyanure total, Fluorures, Mercure, Plomb, Sélénium et Uranium	
Phosphore	42.00
Plomb	16.00
Turbidité	16.00
Frais de transport et prélèvement	85.00

*Un tarif supplémentaire de 120.00\$ par visite est applicable si le prélèvement est fait à des dates autres que celles sélectionnées par Techni-Lab S.G.B. Abitibi Inc.*

### **13.0 Signature de la convention de mise en marché du bois feuillu**

2018-02-045

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le maire Léo Plourde à signer la Convention de mise en marché du bois feuillu avec le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue.

### **14.0 Signature de la convention d'aide financière avec le ministère de la Famille**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche



N° de résolution  
ou annotation

2018-02-046

scolaire et la période estivale 2018 (programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a présenté en 2017, une demande d'appui financier admissible, afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure désire toujours participer au Programme;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Patricia Lamarre, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Roquemaure, la convention d'aide financière 2017-2018 dans le cadre du Programme.

#### **15.0 Paiements bancaires**

ATTENDU QUE de plus en plus de clients réclament des modes de paiements par Internet, tant pour la municipalité que pour le camping municipal;

ATTENDU QUE ces méthodes de paiements ont été démontrées sécuritaires;

2018-02-047

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de mandater la directrice générale pour mettre en place un service de virement Interac pour les clients du camping municipal, de même qu'améliorer le service de paiements par virements bancaires, avec les principales institutions financières en Abitibi-Témiscamingue, dans la mesure où il n'y a pas de coûts additionnels pour la municipalité.

#### **16.0 Bail de la gravière**

M. Jocelyn Poirier, conseiller, signifie son conflit d'intérêts et se retire de la table du conseil pour rejoindre les citoyens de la salle.

ATTENDU la demande d'appui de l'entreprise *Jean-Guy Roy entrepreneur* pour l'obtention d'un bail pour la gravière située sur le lot 5 du canton Hébécourt;

ATTENDU QU'en apportant son soutien à une telle demande de bail exclusif, la municipalité facilite la gestion et le contrôle du banc de concassé sur le lieu de la gravière du lot 5 canton Hébécourt;

ATTENDU QU'il n'y a pas de coût excédentaire pour la municipalité lors de l'achat de gravier, puisqu'elle ne paiera que les frais de transport et les redevances dues au ministère Énergie et ressources naturelles relativement aux matières extraites demandées à l'entrepreneur;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune autre demande de droit de passage pour l'accès au lot 5 Canton Hébécourt par un autre entrepreneur, depuis au moins les 3 dernières années;

2018-02-048

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville résolu à la majorité d'appuyer la démarche de *Jean-Guy Roy entrepreneur* pour l'obtention d'un bail auprès du Ministère des ressources naturelles et des mines, pour le banc de gravier sur le lot de la municipalité ET que la municipalité lui autorise, dans ce cadre et sur



N° de résolution  
ou annotation

2018-02-049

réception d'une copie du bail délivré par le ministère, l'autorisation de circuler sur le lot 5 Canton Hébécourt, le tout conditionnellement à ce que Jean-Guy Roy entrepreneur assure l'entretien du chemin du lot 5 canton Hébécourt.

M. Jocelyn Poirier, conseiller, réintègre la table du conseil.

### **17.0 Adoption du budget OMH Roquemaure**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'OMH de Roquemaure, stipulant que la part de la municipalité sera de 1252\$ pour l'année 2018, de même que le budget révisé où s'ajoute une contribution de 927\$, pour un total de 2179\$ ET de demander à la directrice générale de l'OMH de Roquemaure de venir présenter les états financier, de même que le budget et les révisions budgétaires, chaque fois qu'un tel document est émis.

### **18.0 Règlement**

Mme Chantale Mainville, conseillère, demande un court ajournement.

### **18.1 Adoption du règlement de taxation et de tarification 2018 #187**

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 janvier 2018 par Mme Chantal Mainville;

ATTENDU la présentation du projet de règlement le 31 janvier 2018, par Mme Chantal Mainville;

2018-02-050

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de taxation et de tarification avec les modifications apportées au projet de règlement.

### **18.2 Adoption du règlement sur la tenue des séances # 186;**

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement présenté par M. Jocelyn Poirier le 9 janvier 2018;

2018-02-051

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement sur la tenue des séances # 186, tel que présenté.

### **18.3 Adoption du règlement sur le code d'éthique des élus de la municipalité de Roquemaure**

Mme Marie-Eve Garand demande un report pour s'assurer de la conformité du règlement à adopter avec les modifications au projet de règlement.

### **19.0 Demandes diverses**

#### **19.1 Comité des loisirs**

2018-02-052

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu l'unanimité d'accepter les demandes du Club des loisirs, soient:

- Accès gratuit à la salle du Lac-Abitibi pour les activités de la randonnée aux flambeaux et le patin disco (3 et 8 mars 2018);
- Autorisation de faire un feu contrôlé sur le terrain de balle, à la condition que les déchets et résidus de feu sont ramassés après l'activité (conforme aux règlement sur les brûlage en vigueur);





2018-02-053

N° de résolution  
ou annotation

- Prêter des cônes de circulation pour l'activité de patin disco le 8 mars prochain.

### **19.2 Fondation des sourds du Québec**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité de ne pas contribuer financièrement à la campagne de levée de fonds de la Fondation des sourds du Québec, mais d'encourager tous les citoyens de la municipalité de Roquemaure à contribuer généreusement à la cause, selon leurs convictions.

### **19.3 Commandites CSDLA Passe-partout**

ATTENDU la demande de financement présentée pour une activité de fin d'année avec les enfants de Passe-Partout des différents secteurs de l'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2018;

2018-02-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité de ne pas contribuer financièrement à la campagne de levée de fonds pour l'activité de fin d'année de Passe-Partout.

### **19.4 Commandites Salon de la famille**

ATTENDU la demande de financement présentée pour le Salon de la Famille de l'Abitibi;

ATTENDU QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2018;

2018-02-055

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de ne pas contribuer financièrement au Salon de la famille de l'Abitibi.

### **19.5 Fondation du Dr Jacques Paradis**

ATTENDU la demande de la Fondation du Dr Jacques Paradis pour la campagne de financement;

ATTENDU QUE la contribution à cet organisme est prévu au budget 2018;

2018-02-056

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de contribuer financièrement à la Fondation du Dr Jacques Paradis, au montant de 210\$.

### **19.6 Téléthon de la Ressource**

2018-02-057

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité de ne pas contribuer financièrement au 21<sup>e</sup> téléthon régionale de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue- Nord du Québec, mais d'encourager tous les citoyens de la municipalité de Roquemaure à contribuer généreusement à la cause, selon leurs convictions.

## **20.0 Rapport des comités**

### **21.0 Période de questions**

### **22.0 Sujets divers**

#### **22.1 Demande pour les Fermières**



N° de résolution  
ou annotation  
2018-02-059

2018-02-060

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité d'accorder gratuitement l'accès à la salle du Lac-Abitibi, de même que le prêt d'un micro, pour l'activité du Bingo de St-Valentin des Fermières.

### **22.2 Signataire chez Desjardins**

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Mainville à titre de maire suppléant pour signer les effets bancaires de la municipalité auprès de Desjardins.

### **23.0 Levée de la séance**

À 21h32, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Jocelyn Poirier propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Patricia Lamarre  
Directrice générale

Léo Plourde  
Maire